

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

Annexe au procès-verbal de la séance du 6 mai 1969.

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

pour 1969

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

Le Premier Ministre.

Paris, le 30 avril 1969.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, le texte du projet de loi de finances rectificative pour 1969, adopté, en première lecture, par l'Assemblée Nationale dans sa séance du 29 avril 1969.

Le Premier Ministre,

Signé : MAURICE COUVE DE MURVILLE.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 624, 629 et in-8° 111.

Lois de finances rectificatives. — Prestations familiales - Imprimerie nationale - Postes et Télécommunications - Fonds de soutien aux hydrocarbures.

L'Assemblée Nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

PROJET DE LOI

Article premier.

Sont ratifiées les économies réalisées par l'arrêté du 24 janvier 1969.

Ces annulations sont ainsi réparties :

	Autorisations de programme.	Crédits de paiement.
	(En francs.)	
<i>I. — Dépenses des services civils.</i>		
Titre II. — « Pouvoirs publics ».....	»	200.600
Titre III. — « Moyens des services ».....	»	423.035.435
Titre IV. — « Interventions publiques ».....	»	771.202.798
Titre V. — « Investissements exécutés par l'Etat ».	736.852.000	558.122.000
Titre VI. — « Subventions d'investissement accordées par l'Etat ».....	405.810.000	138.916.000
Titre VII. — « Réparation des dommages de guerre ».	5.000.000	1.000.000
Totaux	1.147.662.000	1.892.476.833
<i>II. — Dépenses des services militaires.</i>		
Titre III. — « Moyens des armes et services ».....	6.500.000	124.200.000
Titre V. — « Equipement »	609.750.000	275.800.000
Totaux	616.250.000	400.000.000
<i>III. — Dépenses des budgets annexes.</i>		
Imprimerie nationale	»	1.300.000
Légion d'honneur	200.000	250.000
Ordre de la libération	»	16.000
Monnaies et médailles	25.000	305.000
Totaux	225.000	1.871.000

	Autorisations de programme.	Crédits de paiement.
	(En francs.)	
IV. — <i>Dépenses des comptes spéciaux du Trésor.</i>		
Comptes d'affectation spéciale :		
Fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés	»	62.000.000
Fonds spécial d'investissement routier	17.850.000	4.600.000
Comptes de prêts :		
Habitations à loyer modéré	»	50.000.000
Fonds de développement économique et social..	»	272.000.000
Prêts à des Etats ou à des organismes étrangers en vue de faciliter l'achat de biens d'équipement	»	75.000.000
Totaux	17.850.000	463.600.000

Les annulations de crédits au titre des dépenses des services civils sont réparties par ministère, conformément à l'état A annexé à la présente loi.

Art. 2.

Il est ouvert aux Ministres de l'Economie et des Finances et de l'Agriculture, pour 1969, un crédit de 109.000.000 F conformément à la répartition par titre et par ministère qui en est donnée à l'état B annexé à la présente loi.

Art. 3.

I. — Il est ouvert au Ministre de l'Economie et des Finances, pour 1969, au titre des budgets annexes, des crédits supplémentaires s'élevant à la somme de 1.950.000 F ainsi répartis :

Imprimerie nationale.....	1.300.000 F.
Monnaies et médailles.....	650.000
Total	1.950.000 F.

II. — Il est ouvert au Ministre des Postes et Télécommunications, pour 1969, au titre du budget annexe des postes et télécommunications, des crédits supplémentaires s'élevant à la somme de 105.000.000 F.

Art. 4.

Il est ouvert au Ministre de l'Industrie, pour 1969, au titre du compte d'affectation spéciale « Fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés », un crédit de paiement supplémentaire de 62.000.000 F.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 29 avril 1969.

Le Président,

Signé : Jacques CHABAN-DELMAS.

ÉTATS LÉGISLATIFS ANNEXÉS



ETAT A
(Article premier du projet de loi.)

**Tableau portant répartition, par titre et par ministère, des crédits annulés
au titre des dépenses des services civils.**

I. — Dépenses ordinaires.

MINISTERES	TITRE II	TITRE III	TITRE IV	TOTAUX
		(En francs.)		
Affaires culturelles	»	9.000.000	6.000.000	15.000.000
Affaires étrangères :				
I. — Affaires étrangères	»	8.000.000	31.250.000	39.250.000
II. — Coopération	»	5.000.000	21.000.000	26.000.000
Affaires sociales	»	17.000.000	23.000.000	40.000.000
Agriculture	»	25.000.000	75.000.000	100.000.000
Anciens combattants et victimes de guerre...	»	1.246.494	4.550.000	5.796.494
Economie et finances :				
I. — Charges communes	200.600	1.549.400	61.250.000	63.000.000
II. — Services financiers	»	54.026.500	8.163.500	62.190.000
Education nationale	»	156.079.750	39.420.250	195.500.000
Equipe ment et logement	»	49.411.500	4.588.500	54.000.000
Equipe ment et logement (Tourisme)	»	2.000.000	70.000	2.070.000
Industrie	»	3.577.163	103.000.000	106.577.163
Intérieur	»	41.607.452	22.792.548	64.400.000
Intérieur (Rapatriés)	»	1.600.000	»	1.600.000
Justice	»	12.027.176	328.000	12.355.176
Services du Premier ministre :				
I. — Services généraux	»	9.960.000	90.000	10.050.000
II. — Information	»	210.000	500.000	710.000
III. — Jeunesse et sports	»	8.000.000	8.100.000	16.100.000
IV. — Départements d'outre-mer	»	2.100.000	900.000	3.000.000
V. — Territoires d'outre-mer	»	680.000	1.220.000	1.900.000
VI. — Direction des Journaux officiels.	»	30.000	»	30.000
VII. — Secrétariat général de la défense nationale	»	150.000	»	150.000
VIII. — Groupement des contrôles radio- électriques	»	610.000	»	610.000
IX. — Conseil économique et social....	»	600.000	»	600.000
X. — Commissariat général du plan d'équipement et de la produc- tivité	»	320.000	3.180.000	3.500.000
Transports :				
I. — Services communs et transports ter- restres	»	300.000	314.000.000	314.300.000
II. — Aviation civile	»	11.500.000	4.500.000	16.000.000
III. — Marine marchande	»	1.450.000	38.300.000	39.750.000
Totaux pour les dépenses ordi- nares	200.600	423.035.435	771.202.798	1.194.438.833

II. — Dépenses en capital.

TITRES ET MINISTÈRES	AUTORISATIONS de programme annulées.	CREDITS de paiement annulés.
	(En francs.)	
TITRE V		
<i>Investissements exécutés par l'Etat.</i>		
Affaires culturelles.....	3.850.000	962.000
Affaires étrangères :		
I. — Affaires étrangères.....	1.065.000	1.065.000
II. — Coopération.....	500.000	500.000
Agriculture.....	7.000.000	1.950.000
Economies et finances :		
I. — Charges communes.....	443.600.000	440.450.000
II. — Services financiers.....	31.100.000	8.750.000
Education nationale.....	126.000.000	32.000.000
Equipement et logement.....	26.192.000	5.500.000
Intérieur.....	1.775.000	694.000
Justice.....	23.860.000	5.940.000
Services du Premier ministre :		
I. — Services généraux.....	8.030.000	1.560.000
III. — Jeunesse et sports.....	10.000.000	3.900.000
VI. — Direction des Journaux officiels..	20.000	20.000
VII. — Secrétariat général de la défense nationale.....	57.500	57.500
VIII. — Groupement des contrôles radio- électriques.....	72.500	72.500
Transports :		
I. — Services communs et transports terrestres.....	100.000	100.000
II. — Aviation civile.....	51.980.000	53.501.000
III. — Marine marchande.....	1.650.000	1.100.000
Totaux pour le titre V.....	736.852.000	558.122.000

II. — Dépenses en capital (suite).

TITRES ET MINISTÈRES	AUTORISATIONS de programme annulées.	CREDITS de paiement annulés.
(En francs.)		
TITRE VI		
<i>Subventions d'investissement accordées par l'Etat.</i>		
Affaires culturelles.....	12.500.000	3.125.000
Affaires étrangères :		
I. — Affaires étrangères.....	935.000	935.000
II. — Coopération	20.900.000	5.400.000
Affaires sociales.....	41.002.000	6.600.000
Agriculture	39.000.000	8.050.000
Economie et finances :		
I. Charges communes.....	10.400.000	1.350.000
Education nationale.....	56.000.000	12.500.000
Equipement et logement.....	65.958.000	23.300.000
Equipement et logement (Tourisme).....	250.000	250.000
Industrie	2.000.000	2.000.000
Intérieur	29.225.000	4.723.000
Justice	2.000.000	»
Services du Premier ministre :		
I. — Services généraux.....	101.570.000	46.370.000
III. — Jeunesse et sports.....	7.500.000	1.500.000
IV. — Départements d'outre-mer.....	5.000.000	3.277.000
V. — Territoires d'outre-mer.....	2.000.000	1.300.000
Transports :		
I. — Services communs et transports terrestres	200.000	15.150.000
II. — Aviation civile.....	3.020.000	1.520.000
III. — Marine marchande.....	6.350.000	1.566.000
Totaux pour le titre VI.....	405.810.000	138.916.000
TITRE VII		
<i>Réparation des dommages de guerre.</i>		
Equipement et logement.....	5.000.000	1.000.000
Totaux pour les dépenses en capital	1.147.662.000	698.038.000
Totaux pour l'état A.....	1.147.662.000	1.892.476.833

E T A T B

(Art. 2 du projet de loi.)

**Tableau portant répartition, par titre et par ministère, des crédits ouverts
au titre des dépenses ordinaires civiles.**

MINISTERES	TITRE III	TITRE IV	TOTAUX
		(En francs.)	
Agriculture	»	69.750.000	69.750.000
Economie et finances :			
I. — Charges communes.....	39.250.000	»	39.250.000
Totaux pour l'état B...	39.250.000	69.750.000	109.000.000